

Natixis AM Funds

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B177509

(la « **Société** »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

QUI SE TIENDRA AU 80, ROUTE D'ESCH, L-1470 LUXEMBOURG, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LE 23 OCTOBRE 2026 À 10 H 30, HEURE DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 septembre 2026

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a le plaisir de vous convier à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** »), qui se tiendra le 23 octobre 2026 à 10 h 30 (heure de Luxembourg) au siège social de la Société, situé au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, afin de délibérer et de voter sur des modifications des statuts de la Société (les « **Statuts** »), telles que décrites dans l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des modifications apportées à l'article 2, paragraphe 2 des Statuts afin d'autoriser le Conseil à transférer le siège social de la Société dans toute commune du Grand-Duché de Luxembourg et, le cas échéant, à modifier les Statuts afin de refléter ce changement de siège social ;
- 2) Approbation des modifications apportées à l'article 5, paragraphe 1 des Statuts afin de prévoir que le capital social minimum de la Société sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 EUR), ainsi qu'au paragraphe 6 afin de préciser qu'en cas de prorogation d'un compartiment, les actionnaires seront informés par e-mail, pour autant qu'ils aient accepté d'être informés par ce moyen ;
- 3) Approbation des modifications apportées au point 4) de l'article 6 des Statuts afin, notamment, de prévoir que les actionnaires devront communiquer à la Société une adresse e-mail qui sera inscrite au registre des actionnaires, s'ils ont accepté d'être informés par e-mail ;
- 4) Approbation des modifications apportées à l'article 7, paragraphe 6, des Statuts afin de supprimer l'obligation d'obtenir un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises de la Société en cas d'apport en nature ;
- 5) Approbation des modifications apportées à l'article 8, paragraphe 2 des Statuts afin de prévoir que le prix de rachat sera versé dans le délai prévu par le prospectus de la Société ou par tout document qui lui serait substitué en vertu de la réglementation applicable ;
- 6) Approbation de la suppression de l'article 8, paragraphe 5 des Statuts et de son remplacement par un paragraphe prévoyant la possibilité pour la Société de limiter temporairement, de suspendre ou

de subordonner à certaines conditions l'exercice du droit de rachat ou de conversion, lorsque cela est dans l'intérêt de la Société, d'un compartiment ou des actionnaires ;

- 7) Approbation des modifications apportées au dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de prévoir ce qui suit : (i) un rapport du réviseur d'entreprises de la Société sera établi en cas de rachat en nature lorsque la loi l'exige, et (ii) les frais liés au rachat en nature ne seront pas supportés par la Société, sauf lorsque l'opération est réalisée dans l'intérêt de la Société ou en vue de protéger les intérêts de celle-ci ;
- 8) Approbation des modifications apportées à l'article 10, paragraphe 1 des Statuts afin de prévoir que la Société peut restreindre ou empêcher la détention d'actions par toute personne, firme ou société si cette détention est susceptible d'exposer la Société à des désavantages de quelque nature que ce soit, notamment, mais sans s'y limiter, des désavantages financiers, administratifs ou opérationnels ;
- 9) Insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des Statuts afin de prévoir , *entre autres*, que le Conseil peut : (i) restreindre l'émission et le transfert des actions d'une catégorie aux investisseurs institutionnels ou imposer tout autre critère d'éligibilité, et (ii) procéder à la conversion ou au rachat forcé des actions détenues par des actionnaires ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité applicables à ces actions ;
- 10) Approbation de la refonte intégrale de l'article 11 des Statuts afin notamment de se conformer aux récentes modifications de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** ») en ce qui concerne les outils de gestion de la liquidité ;
- 11) Approbation des modifications apportées à l'article 12 des Statuts afin, *entre autres*, d'ajouter des circonstances dans lesquelles la valeur nette d'inventaire et/ou l'émission, la conversion ou le rachat d'actions peuvent être temporairement suspendus ;
- 12) Approbation des modifications apportées à l'article 13 des Statuts afin, *entre autres*, de prévoir que les administrateurs peuvent être renommés pour des mandats successifs (d'une durée n'excédant pas six ans) ;
- 13) Approbation des modifications apportées à l'article 14 des Statuts afin de mettre à jour ses dispositions conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « **Loi de 1915** ») ;
- 14) Approbation de l'ajout d'un dernier paragraphe à l'article 15 des Statuts afin de prévoir que le Conseil peut suspendre les droits de vote de tout actionnaire ne respectant pas ses obligations ;
- 15) Approbation des modifications apportées à l'article 18 des Statuts afin de prévoir que la Société peut investir : (i) dans tout type d'actifs dans la mesure autorisée par la Loi de 2010 et tel que précisé dans le prospectus, et (ii) jusqu'à 100 % de son actif net dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine ou par tout autre État non membre de l'Union européenne agréé par la CSSF, en complément des pays et institutions déjà mentionnés dans les Statuts ;
- 16) Refonte de l'article 19 des Statuts afin de mettre à jour ses dispositions conformément à la Loi de 1915 ;
- 17) Approbation des modifications apportées au premier paragraphe de l'article 21 des Statuts afin de prévoir que le Conseil est autorisé à déterminer les modalités de la mission du réviseur d'entreprises ;
- 18) Refonte de l'article 22 des Statuts afin de prévoir, *entre autres*, que :
 - l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal précédent de la Société ;

- la disposition prévoyant que, lorsque l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, elle est convoquée le jour ouvrable suivant, est supprimée ;
 - les actionnaires peuvent être convoqués à toute assemblée par tout autre moyen de communication que le courrier recommandé, pour autant qu'ils aient accepté ce mode de communication ;
 - toute procuration est réputée demeurer valable pour toute assemblée reconvoquée, sauf révocation préalable ;
 - un actionnaire peut décider de ne pas exercer, temporairement ou définitivement, tout ou partie de ses droits de vote ; et
 - une feuille de présence doit être tenue lors de toute assemblée générale des actionnaires.
- 19) Reformulation de l'article 24 des Statuts afin de permettre au Conseil de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions lorsque cette mesure est justifiée dans l'intérêt des actionnaires ;
- 20) Insertion d'un nouvel article 25 dans les Statuts afin de permettre au Conseil de décider de la réorganisation de catégories d'actions dans certaines circonstances et, en conséquence, de procéder à la renumérotation de tous les articles suivants des Statuts ;
- 21) Remplacement de l'ancien article 25 des Statuts par un nouvel article 26 permettant au Conseil : (i) de décider de toute fusion impliquant un compartiment de la Société conformément à la Loi de 2010 ; et (ii) de procéder au rachat forcé des actions détenues par des actionnaires situés dans des pays où l'OPCVM absorbant ou le compartiment absorbant n'est pas enregistré à des fins de distribution.
- 22) Insertion d'un nouvel article 27 dans les Statuts relatif à la scission de compartiments et à la renumérotation de tous les articles subséquents des Statuts qui en résulte ;
- 23) Modification de l'article 28 (anciennement article 26) des Statuts afin de supprimer la référence au premier exercice fiscal de la Société ;
- 24) Modification de l'article 29 (anciennement article 27) des Statuts afin de préciser que les distributions peuvent être effectuées à partir des revenus, des plus-values et/ou du capital ;
- 25) Mise à jour générale des Statuts par la modification, notamment, des articles 4, 9 et 31 (anciennement article 29) des Statuts.

Conditions de quorum et de vote

Conformément aux Statuts et à la Loi de 1915, un quorum représentant au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social doit être présent ou représenté à l'Assemblée pour statuer sur les points inscrits à l'Ordre du jour, et une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés est requise pour adopter une résolution relative à ces points.

Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors de l'Assemblée, le Conseil convoquera à nouveau l'Assemblée avec le même Ordre du jour, laquelle se tiendra le 20 novembre 2026. Lors de cette assemblée reconvoquée, aucun quorum ne sera requis ; toutefois, l'exigence de majorité susmentionnée demeurera inchangée.

Date de clôture des registres

Le quorum et la majorité requis lors de l'Assemblée seront déterminés sur la base des actions émises par la Société et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour ouvrable luxembourgeois précédant l'Assemblée (la « **Date de clôture des registres** »). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'y exercer son droit de vote sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date de clôture des registres.

Modalités de vote

Si vous souhaitez assister personnellement à cette Assemblée, veuillez contacter l'Administration juridique et d'entreprise et confirmer votre présence par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com au plus tard deux jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à cette Assemblée ou si vous ne prévoyez pas d'y participer en personne, veuillez signer le formulaire de procuration joint en **Annexe** et le renvoyer par courrier au siège social de la Société indiqué ci-dessus, à l'attention de l'Administration juridique et d'entreprise, par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com, puis par courrier postal à l'adresse suivante : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le document suivant est disponible pour consultation, si nécessaire, et peut être obtenu gratuitement au siège social de la Société :

- Copie du projet de mise à jour des Statuts.

Cordialement,

Le Conseil d'administration

Ci-joint : Annexe « Formulaire de procuration »

Natixis AM Funds

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B177509
(la « **Société** »)

PROCURATION

À utiliser lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le 23 octobre 2026 à 10 h 30 (heure de Luxembourg) au siège social de la Société, situé au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'« **Assemblée** »).

À envoyer par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com, puis par courrier postal à : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de l'Administration juridique et d'entreprise, **au plus tard deux jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée.**

Seules les actions entières confèrent un droit de vote.

Par le biais de ce formulaire de procuration, le (la) soussigné(e),

détenteur(trice) de : _____ actions de la Société, désigne par la présente comme mandataire spécial avec pouvoir de substitution le président de l'Assemblée, auquel il (elle) confère tous pouvoirs afin de le (la) représenter à l'Assemblée qui se tiendra au siège social de la Société, 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 octobre 2026 à 10 h 30 (CET), avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des modifications apportées à l'article 2, paragraphe 2 des Statuts afin d'autoriser le Conseil à transférer le siège social de la Société dans toute commune du Grand-Duché de Luxembourg et, le cas échéant, à modifier les Statuts afin de refléter ce changement de siège social ;
- 2) Approbation des modifications apportées à l'article 5, paragraphe 1 des Statuts afin de prévoir que le capital social minimum de la Société sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 EUR), ainsi qu'au paragraphe 6 afin de préciser qu'en cas de prorogation d'un compartiment, les actionnaires seront informés par e-mail, pour autant qu'ils aient accepté d'être informés par ce moyen ;

- 3) Approbation des modifications apportées au point 4) de l'article 6 des Statuts afin, notamment, de prévoir que les actionnaires devront communiquer à la Société une adresse e-mail qui sera inscrite au registre des actionnaires, s'ils ont accepté d'être informés par e-mail ;
- 4) Approbation des modifications apportées à l'article 7, paragraphe 6, des Statuts afin de supprimer l'obligation d'obtenir un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises de la Société en cas d'apport en nature ;
- 5) Approbation des modifications apportées à l'article 8, paragraphe 2 des Statuts afin de prévoir que le prix de rachat sera versé dans le délai prévu par le prospectus de la Société ou par tout document qui lui serait substitué en vertu de la réglementation applicable ;
- 6) Approbation de la suppression de l'article 8, paragraphe 5 des Statuts et de son remplacement par un paragraphe prévoyant la possibilité pour la Société de limiter temporairement, de suspendre ou de subordonner à certaines conditions l'exercice du droit de rachat ou de conversion, lorsque cela est dans l'intérêt de la Société, d'un compartiment ou des actionnaires ;
- 7) Approbation des modifications apportées au dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de prévoir ce qui suit : (i) un rapport du réviseur d'entreprises de la Société sera établi en cas de rachat en nature lorsque la loi l'exige, et (ii) les frais liés au rachat en nature ne seront pas supportés par la Société, sauf lorsque l'opération est réalisée dans l'intérêt de la Société ou en vue de protéger les intérêts de celle-ci ;
- 8) Approbation des modifications apportées à l'article 10, paragraphe 1 des Statuts afin de prévoir que la Société peut restreindre ou empêcher la détention d'actions par toute personne, firme ou société si cette détention est susceptible d'exposer la Société à des désavantages de quelque nature que ce soit, notamment, mais sans s'y limiter, des désavantages financiers, administratifs ou opérationnels ;
- 9) Insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des Statuts afin de prévoir , *entre autres*, que le Conseil peut : (i) restreindre l'émission et le transfert des actions d'une catégorie aux investisseurs institutionnels ou imposer tout autre critère d'éligibilité, et (ii) procéder à la conversion ou au rachat forcé des actions détenues par des actionnaires ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité applicables à ces actions ;
- 10) Approbation de la refonte intégrale de l'article 11 des Statuts afin notamment de se conformer aux récentes modifications de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** ») en ce qui concerne les outils de gestion de la liquidité ;
- 11) Approbation des modifications apportées à l'article 12 des Statuts afin, *entre autres*, d'ajouter des circonstances dans lesquelles la valeur nette d'inventaire et/ou l'émission, la conversion ou le rachat d'actions peuvent être temporairement suspendus ;
- 12) Approbation des modifications apportées à l'article 13 des Statuts afin, *entre autres*, de prévoir que les administrateurs peuvent être renommés pour des mandats successifs (d'une durée n'excédant pas six ans) ;
- 13) Approbation des modifications apportées à l'article 14 des Statuts afin de mettre à jour ses dispositions conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « **Loi de 1915** ») ;

- 14) Approbation de l'ajout d'un dernier paragraphe à l'article 15 des Statuts afin de prévoir que le Conseil peut suspendre les droits de vote de tout actionnaire ne respectant pas ses obligations ;
- 15) Approbation des modifications apportées à l'article 18 des Statuts afin de prévoir que la Société peut investir : (i) dans tout type d'actifs dans la mesure autorisée par la Loi de 2010 et tel que précisé dans le prospectus, et (ii) jusqu'à 100 % de son actif net dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine ou par tout autre État non membre de l'Union européenne agréé par la CSSF, en complément des pays et institutions déjà mentionnés dans les Statuts ;
- 16) Refonte de l'article 19 des Statuts afin de mettre à jour ses dispositions conformément à la Loi de 1915 ;
- 17) Approbation des modifications apportées au premier paragraphe de l'article 21 des Statuts afin de prévoir que le Conseil est autorisé à déterminer les modalités de la mission du réviseur d'entreprises ;
- 18) Refonte de l'article 22 des Statuts afin de prévoir, entre autres, que :
 - l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal précédent de la Société ;
 - la disposition prévoyant que, lorsque l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, elle est convoquée le jour ouvrable suivant, est supprimée ;
 - les actionnaires peuvent être convoqués à toute assemblée par tout autre moyen de communication que le courrier recommandé, pour autant qu'ils aient accepté ce mode de communication ;
 - toute procuration est réputée demeurer valable pour toute assemblée reconvoquée, sauf révocation préalable ;
 - un actionnaire peut décider de ne pas exercer, temporairement ou définitivement, tout ou partie de ses droits de vote ; et
 - une feuille de présence doit être tenue lors de toute assemblée générale des actionnaires.
- 19) Reformulation de l'article 24 des Statuts afin de permettre au Conseil de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions lorsque cette mesure est justifiée dans l'intérêt des actionnaires ;
- 20) Insertion d'un nouvel article 25 dans les Statuts afin de permettre au Conseil de décider de la réorganisation de catégories d'actions dans certaines circonstances et, en conséquence, de procéder à la renumérotation de tous les articles suivants des Statuts ;
- 21) Remplacement de l'ancien article 25 des Statuts par un nouvel article 26 permettant au Conseil : (i) de décider de toute fusion impliquant un compartiment de la Société conformément à la Loi de 2010 ; et (ii) de procéder au rachat forcé des actions détenues par des actionnaires situés dans des pays où l'OPCVM absorbant ou le compartiment absorbant n'est pas enregistré à des fins de distribution.
- 22) Insertion d'un nouvel article 27 dans les Statuts relatif à la scission de compartiments et à la renumérotation de tous les articles subséquents des Statuts qui en résulte ;
- 23) Modification de l'article 28 (anciennement article 26) des Statuts afin de supprimer la référence au premier exercice fiscal de la Société ;

- 24) Modification de l'article 29 (anciennement article 27) des Statuts afin de préciser que les distributions peuvent être effectuées à partir des revenus, des plus-values et/ou du capital ;
- 25) Mise à jour générale des Statuts par la modification, notamment, des articles 4, 9 et 31 (anciennement article 29) des Statuts.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

Points de l'Ordre du jour	Pour	Contre	Abstention
1 Modifications apportées à l'article 2, paragraphe 2			
2 Modifications apportées à l'article 5, paragraphes 1 et 6			
3 Modifications apportées à l'article 6, point 4)			
4 Modifications apportées à l'article 7, paragraphe 6			
5 Modifications apportées à l'article 8, paragraphe 2			
6 Modifications apportées à l'article 8, paragraphe 5			
7 Modifications apportées à l'article 8, dernier paragraphe			
8 Modifications apportées à l'article 10, paragraphe 1			
9 Insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10			
10 Refonte totale de l'article 11			
11 Modifications apportées à l'article 12			
12 Modifications apportées à l'article 13			
13 Modifications apportées à l'article 14			
14 Modifications apportées à l'article 15			
15 Modifications apportées à l'article 18			
16 Refonte de l'article 19			
17 Modifications apportées à l'article 21, paragraphe 1			
18 Refonte de l'article 22			
19 Refonte de l'article 24			
20 Insertion d'un nouvel article 25			
21 Remplacement de l'ancien article 25 par un nouvel article 26			
22 Insertion d'un nouvel article 27			
23 Modifications de l'article 28 (anciennement article 26)			

24 Modifications de l'article 29 (anciennement article 27)			
25 Mise à jour générale des Statuts par la modification, <i>entre autres</i> , des articles 4, 9 et 31 (anciennement article 29)			

Un quorum d'actionnaires représentant au moins 50 % du capital social de la Société est requis, et les décisions sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des votes exprimés sur chaque point de l'Ordre du jour.

Si l'Assemblée ne peut délibérer valablement sur tout ou partie des points inscrits à l'Ordre du jour, cette procuration restera valable pour toutes les autres assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ayant le même ordre du jour.

Cette procuration restera valable si l'Assemblée est reportée ou prolongée pour quelque raison que ce soit.

La présente procuration, ainsi que les droits, obligations et responsabilités du soussigné et du mandataire, sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Toute réclamation, tout litige ou tout différend découlant de la présente procuration, s'y rapportant ou résultant de celle-ci, sera porté par le soussigné et le mandataire devant les tribunaux de la Ville de Luxembourg. Le soussigné et le mandataire se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux pour toute action ou procédure de cette nature et renoncent à toute contestation relative à la compétence ou au lieu de juridiction de ceux-ci.

Établi et signé à _____, le _____

Nom :